

<b>Axe B</b>	<b>Amélioration des performances des élevages</b>
<b>Volet B.2</b>	<b>Accompagner les éleveurs vers la performance</b>
<b>Action B.2.1</b>	<b>Développement du contrôle laitier ovin</b>

## FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Déploiement d'un service de contrôle laitier simplifié en brebis laitières et d'un conseil valorisant les données du contrôle de performances, sur des bases harmonisées et mutualisées au niveau régional.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

La région Auvergne-Rhône-Alpes n'étant pas un bassin traditionnel de production de lait de brebis, les services techniques proposés aux éleveurs ovins lait y sont peu développés. Dans ce contexte, une des attentes de ces éleveurs était de pouvoir accéder à un service de contrôle laitier non officiel, c'est-à-dire non articulé avec la chaîne génétique, mais qui leur permette de mesurer les performances individuelles de leurs brebis afin d'orienter la conduite de leur troupeau en terme de sélection, de reproduction, ou de pilotage de l'alimentation.

Le programme CROF caprin-ovin lait 2015-2017 a permis de mettre en place les fondations de ce service, avec une volonté d'harmonisation et de mutualisation des coûts et des compétences au niveau régional.

Il s'agit à présent de compléter le déploiement de ce contrôle laitier brebis en l'étendant à plus de départements, et de le consolider en améliorant la valorisation des données mesurées et la qualité du conseil apporté, afin de fidéliser les adhérents actuels et d'en recruter de nouveaux.

- **Objectifs :**

- Rendre accessible le contrôle laitier ovin lait à une majorité d'éleveurs de la région en mettant en place dans chaque département une offre de service adaptée
- Promouvoir l'harmonisation de ces services par une coordination régionale
- Mutualiser des moyens entre départements pour apporter un service pertinent et à moindre coût malgré le faible nombre d'éleveurs concernés
- Mesurer les performances des brebis laitières, et valoriser les résultats pour orienter la conduite des troupeaux

## ■ Description de l'action

### 1. Développement informatique d'un outil régional de valorisation des données

En l'absence de contrôle laitier officiel articulé avec la chaîne génétique, les Entreprises de Conseil Elevage de la région ne sont pas équipées du logiciel national SIEOL. Pour valoriser les données du contrôle laitier ovin, et à titre palliatif, certains départements ont créé sous Excel des outils rudimentaires, mais dont les fonctionnalités sont insuffisantes.

Dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017, il a donc été décidé de mettre en place une base de données et un outil de valorisation partagés au niveau régional via l'intégration d'un module ovin dans le logiciel de contrôle de performance caprin (SIECL).

La première tranche du développement informatique de cet outil, intitulé CLOVIS a pu être accompagnée dans le cadre du CROF. Il reste à achever les travaux, afin de mettre à disposition l'outil finalisé auprès des ECEL partenaires du projet, ou de celles qui en feront la demande ultérieurement.

Cette valorisation des données du contrôle de performances est très attendue par les éleveurs. Elle donnera tout son sens au service de contrôle laitier ovin, et contribuera à fidéliser les adhérents.

### 2. Coordination technique régionale

On compte aujourd'hui entre 5 et 25 éleveurs ovins lait par département. Bien évidemment, tous n'adhéreront pas au contrôle laitier. Il n'est donc pas envisageable pour les ECEL d'investir chacun de leur côté en compétence sur la filière brebis laitières. C'est pourquoi il a été proposé un dispositif mutualisé, avec la désignation d'un technicien référent régional ovin lait au sein du réseau des ECEL.

Le référent régional est un conseiller caprin qui dans son propre département suit quelques éleveurs en contrôle laitier brebis. Dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017, c'est un des conseillers de Drôme Conseil Elevage qui a endossé cette mission de coordination régionale du contrôle laitier ovin.

Le référent régional doit consacrer du temps à se former sur les brebis laitières.

Sa mission de coordination régionale consiste à :

- venir en appui aux conseillers caprins qui suivent des élevages ovins lait
- organiser des restitutions collectives de résultats et des interventions techniques thématiques auprès des éleveurs adhérents
- le cas échéant, dans les départements qui le demandent, intervenir en conseil individuel auprès des éleveurs

### 3. Aide au déploiement des services de contrôle laitier

Les **services de contrôle laitier** proposés comprendront :

- le contrôle de performances des brebis : un minimum de 3 passages, des pesées individuelles de lait, des analyses individuelles de lait
- une valorisation des données : qui pourra se faire principalement grâce à l'outil régional CLOVIS, ou le cas échéant, pour les organismes équipés, avec l'outil national SIEOL.

Les éleveurs peuvent hésiter à adhérer à un service, nouveau pour eux, et dont ils ne sont pas sûrs de rentabiliser le coût à court terme. A l'inverse, pour les Entreprises de Conseil Elevage, il est difficile d'investir en compétences et en moyens sur un service qui ne compte que quelques adhérents. Pour rompre ce cercle vicieux, une aide au déploiement du service a été mise en place dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017. Afin de consolider la fragile dynamique qui a émergée avec le CROF, il est apparu important de maintenir une aide dans le cadre du Plan Filière.

L'aide est versée aux Entreprises de Conseil Elevage et leur permet de proposer le service aux éleveurs à un tarif plus accessible.

La tarification des services de contrôle laitier est indexée sur le nombre d'animaux contrôlés. Dans le cadre du CROF, le coût moyen a été estimé à environ 10 € par brebis. Par conséquent, l'aide prend elle-même la forme d'un forfait par brebis contrôlée. Le nombre de brebis prises en compte est cependant plafonné.

#### 4. Prestation de conseil individuel

En option complémentaire au contrôle de performances, une prestation de conseil individuel est proposée aux éleveurs, pour interpréter et valoriser spécifiquement les résultats des contrôles réalisés dans l'élevage, et apporter un appui personnalisé à la conduite du troupeau.

- **Porteurs du projet** : Entreprises de Conseil Elevage d'Auvergne-Rhône-Alpes
- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs ovins lait, livreurs et fromagers fermiers, ayant leur siège d'exploitation en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Partenaires** : association des Bergers Fromagers, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, FIDOCL, OKTEO
- **Calendrier de l'action** : sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :

##### **Pour l'outil de valorisation des données et la coordination technique régionale :**

- Prise en compte :
  1. des coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %)
  2. des frais de déplacement liés à l'action
  3. des autres coûts directs liés à l'action (frais de formation, frais de développement informatique,...)
- Subvention à taux : **taux de 60 %** des coûts éligibles pour le **développement de l'outil de valorisation des données**, et **taux de 80 %** des coûts éligibles pour la **coordination technique régionale**

**Pour l'aide au contrôle de performances des brebis laitières :**

- Prise en compte :
  1. des coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %)
  2. des frais de déplacement liés à l'action
  3. des autres coûts directs liés à l'action (frais d'analyse,...)
- Subvention à taux : taux de 50 % des coûts éligibles, subvention versée sous forme d'un **forfait de 5 € par brebis contrôlée et par an, dans la limite de 200 brebis** (soit un maximum de 1 000 € par élevage et par an).

**Pour l'aide au conseil individuel :**

- Prise en compte :
  1. des coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %)
  2. des frais de déplacement liés à l'action
- Subvention à taux : taux de 50 % des coûts éligibles subvention versée sous forme d'un **forfait par élevage suivi et par an**

Le forfait de subvention appliqué résulte du calcul suivant :

Nombre de jours consacrés par les techniciens par élevage suivi et par an	1 jour
Coût moyen de journée des techniciens mobilisés sur l'action (coûts directs + 15 %)	248 €
Frais de déplacement moyens par éleveur suivi et par an	36 €
Taux de subvention	50 %
<b>Forfait de subvention par élevage suivi et par an</b>	<b>140 €</b>

- Les taux de subvention étant différenciés selon les sous-actions : développement de l'outil de valorisation des données / coordination technique régionale / contrôle de performances et prestation de conseil, elles feront l'objet de demandes de subvention distinctes.
- Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

▪ **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, états de frais pour les frais de déplacement, factures pour les autres coûts directs, compte-rendu d'activité de la coordination technique régionale. Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (invitations, diaporamas de réunion, sites internet, etc.).

Liste des éleveurs engagés dans le contrôle de performances précisant le nombre de brebis contrôlées, liste des éleveurs ayant bénéficié de la prestation de conseil individuel, attestations signées par les éleveurs certifiant qu'ils ont été informés de l'aide régionale sur le service de contrôle laitier et sur la prestation de conseil, comptes-rendus de synthèse des suivis réalisés.

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
<b>Outil régional de valorisation des données</b>	F	coûts directs hors frais de personnel	HT	<b>60%</b>	6 150 €	0 €	0 €	6 150 €
<b>Coordination technique régionale</b>	F	coûts de personnel (coûts directs + 15 % ou coûts facturés) frais de déplacement autres coûts directs	HT	<b>80%</b>	4 450 €	4 450 €	4 450 €	13 350 €
<b>Contrôle de performances et prestation de conseil</b>	F	forfait prestation en élevage	HT	<b>50%</b>	21 400 €	27 800 €	34 200 €	83 400 €
<b>Coût total de l'action</b>					<b>32 000 €</b>	<b>32 250 €</b>	<b>38 650 €</b>	<b>102 900 €</b>
<b>Montant de l'intervention de la Région</b>					<b>17 950 €</b>	<b>17 460 €</b>	<b>20 660 €</b>	<b>56 070 €</b>

▪ **Co-financements de l'action :**

- auto-financement mutualisé des ECEL utilisateurs pour l'outil régional de valorisation des données et la coordination technique régionale
- participation des éleveurs au coût du service de contrôle laitier et de la prestation de conseil individuel

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
▪ Mise en place des services	Nombre de départements proposant un service de contrôle laitier en brebis laitières
▪ Outil de valorisation	Nombre d'ECEL utilisateurs de l'outil régional de valorisation des données
▪ Coordination technique régionale	Nombre de jours consacrés à la coordination technique régionale
▪ Adhésion au service	Evolution dans chaque département du nombre d'éleveurs adhérents, du nombre de brebis contrôlées et du nombre d'éleveurs bénéficiant de la prestation complémentaire de conseil

### MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION B.2.1

Dépense subventionnable : **102 900 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), frais de déplacement liés à l'action, autres coûts directs liés à l'action**

Taux de la subvention : **60% pour le développement informatique de l'outil de valorisation des données, 80 % pour la coordination technique régionale et 50 % pour l'aide au contrôle de performances et au conseil**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **ECEL, ou leur Fédération, supportant les coûts du développement informatique, ECEL employant les agents assurant la coordination technique régionale, le contrôle de performances des brebis laitières et le conseil aux éleveurs**

Conditions particulières :

- **pour le contrôle de performances : subvention versée sous forme d'un forfait par brebis contrôlée et par an,**
- **pour la prestation de conseil : subvention versée sous forme d'un forfait par élevage suivi et par an**
- **reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire :

- **pour l'outil régional de valorisation des données et la coordination technique régionale : Régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015- 2020**
- **pour le contrôle de performances et la prestation de conseil : Régime cadre exempté SA 40833 (2015/XA) - Aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020**